

De : David Chamberland <[REDACTED]>
Envoyé : 9 novembre 2022 09:24
À : Marie-France Hallé <[REDACTED]> isabelle.duguay
<[REDACTED]> Fabienne Thibault <[REDACTED]>
Eric A Leclerc <[REDACTED]> Geneviève Defoy
<[REDACTED]>
Objet : TR: [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

Bonjour à tous,

Voici la proposition du DPCP pour une rencontre prochainement.

J'attends de vos nouvelles aujourd'hui pour confirmer au DPCP.

Merci!

David Chamberland | Coordonnateur en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés
Direction adjointe de la bienveillance et de la lutte contre la maltraitance
Secrétariat aux aînés
Direction générale des aînés et des proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : [REDACTED]
www.msss.gouv.qc.ca

De : Frédérique Bouvier <[REDACTED]>
Envoyé : 9 novembre 2022 09:21
À : David Chamberland <[REDACTED]>
Cc : Marie-Ève Orlup <[REDACTED]> Camille Rochette
<[REDACTED]>
Objet : RE: [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales
Québec 

Bonjour David,

Après discussion avec mes collègues, les dates proposées ne fonctionnent pas de notre côté.

Nous serions cependant disponibles le **mercredi 16 novembre, à partir de 10h**. Si cela n'est pas possible de votre côté, nous pourrions nous rendre disponibles le **vendredi 25 novembre, en fin d'avant-midi ou en après-midi**.

J'attends de tes nouvelles.

Merci!

Frédérique

Frédérique Bouvier

Procureure aux poursuites criminelles et pénales

Bureau des mandats organisationnels

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Centre de commerce mondial de Montréal

393, rue Saint-Jacques, tour sud, bureau 600

Montréal (Québec) H2Y 1N9

Téléphone : 514 873-6493, poste 53378

[Redacted]
Télécopieur : 514 873-6475



De : Frédérique Bouvier

Envoyé : 4 novembre 2022 10:44

À : David Chamberland <[Redacted]>

Cc : Marie-France Hallé <[Redacted]>

isabelle.duguay

<[Redacted]> Fabienne Thibault <[Redacted]>

Éric A Leclerc <[Redacted]> Geneviève Defoy

<[Redacted]> Marie-Ève Orlup <[Redacted]>

Camille Rochette <[Redacted]>

Objet : RE: [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

Bonjour David,

Me Orlup étant absente aujourd'hui, je valide nos disponibilités en début de semaine prochaine.

Je te remercie,

Frédérique Bouvier

Procureure aux poursuites criminelles et pénales

Bureau des mandats organisationnels

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Centre de commerce mondial de Montréal

393, rue Saint-Jacques, tour sud, bureau 600

Montréal (Québec) H2Y 1N9

Téléphone : 514 873-6493, poste 53378

Télécopieur : 514 873-6475



De : David Chamberland <[REDACTED]>

Envoyé : 4 novembre 2022 08:58

À : Frédérique Bouvier <[REDACTED]>

Cc : Marie-France Hallé <[REDACTED]>

isabelle.duguay

<

Fabienne Thibault <[REDACTED]>

Eric A Leclerc <[REDACTED]>

Geneviève Defoy

<

Objet : RE: [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

De notre côté la semaine prochaine, deux plages horaires sont disponibles :

9 novembre 9h30-10h30

11 novembre 9h00-10h00

Svp réserver votre plage agenda. Marie-France, Isabelle, Fabienne, monsieur Leclerc et madame Defoy, svp réservez vos plages horaires en attente de la réponse du DPCP.

Merci,

David Chamberland | Coordonnateur en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés
Direction adjointe de la bienveillance et de la lutte contre la maltraitance
Secrétariat aux aînés
Direction générale des aînés et des proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : [REDACTED]
www.msss.gouv.qc.ca

De : Frédérique Bouvier <[REDACTED]>
Envoyé : 3 novembre 2022 16:05
À : David Chamberland <[REDACTED]>
Cc : Marie-France Hallé <[REDACTED]> isabelle.duguay
<[REDACTED]> Fabienne Thibault <[REDACTED]>
Éric A Leclerc <[REDACTED]> Geneviève Defoy
<[REDACTED]> Marie-Ève Orlup <[REDACTED]>
Camille Rochette <[REDACTED]> Josée Lemieux
<[REDACTED]> Maya Ducasse-Hathi <[REDACTED]>
Objet : RE: [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



Bonjour David,

C'est ma collègue, Me Marie-Ève Orlup ([REDACTED]) qui a été désignée pour l'application de *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. Me Orlup travaille au sein du bureau des affaires pénales. Sa collègue, Me Camille Rochette, collabore également à ce dossier.

Nous serions toutes les trois disponibles pour vous rencontrer. Sans connaître l'horaire de mes collègues, nous pourrions peut-être viser une rencontre vers la fin de la semaine prochaine?

Au plaisir,

Frédérique

Frédérique Bouvier

Procureure aux poursuites criminelles et pénales
Bureau des mandats organisationnels

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Centre de commerce mondial de Montréal
393, rue Saint-Jacques, tour sud, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-6493, poste 53378

Télécopieur : 514 873-6475



De : David Chamberland <[redacted]>

Envoyé : 3 novembre 2022 13:33

À : Frédérique Bouvier <[redacted]> Maya Ducasse-Hathi

<[redacted]>

Cc : Marie-France Hallé <[redacted]> isabelle.duguay

<[redacted]> Fabienne Thibault <[redacted]>

Éric A Leclerc <[redacted]> Geneviève Defoy

<[redacted]>

Objet : [EXTERNE] Demande Loi 6.3 - sanctions pénales

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Frédérique,

Je communique avec toi à titre de contact au DPCP pour notre direction et le MSSS concernant la lutte à la maltraitance envers les personnes âgées.

Nous travaillons en ce moment à développer une formation pour nos inspecteurs et enquêteurs au MSSS qui vise à rendre compte de nos obligations relativement à la Loi 6.3 – Chapitre IV.2 – Inspection et enquêtes (en vue d'appliquer les sanctions pénales)
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-6.3>

Plus précisément, nous aimerions avoir des recommandations du DPCP relativement au cheminement du dossier d'un enquêteur vers le DPCP.
Nos collègues responsables de cette formation au MSSS ont des questions concernant les bonnes pratiques et les incontournables à intégrer dans le cadre d'un dépôt de preuves dans un contexte de sanction pénale.

Est-ce possible de nous fournir le nom d'une personne, gestionnaire ou professionnelle, qui pourrait répondre à nos questions et m'aider à organiser une rencontre entre nos deux équipes? (Est-ce dans l'équipe de Me Karen Bédard?)

(Nous aimerions tenir cette rencontre idéalement la semaine prochaine, car la formation doit être lancée dans les prochaines semaines.

Merci beaucoup,

David Chamberland | Coordonnateur en matière de lutte contre la maltraitance envers les âgés
Direction adjointe de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance
Secrétariat aux âgés
Direction générale des âgés et des proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : [REDACTED]
www.msss.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.